

Arrêté du ... relatif aux mentions de vieillissement des boissons spiritueuses pris en application du décret du ... relatif à l'élaboration et à l'étiquetage des boissons spiritueuses

Publics concernés : professionnels du secteur des boissons spiritueuses.

Objet : fixation des règles relatives aux mentions de vieillissement pouvant figurer dans la présentation et sur l'étiquetage des boissons spiritueuses

Entrée en vigueur : l'arrêté entre en vigueur le ...

Notice : les mentions de vieillissement sont utilisées dans la présentation et sur l'étiquetage des eaux-de-vie afin de mettre en valeur leur durée de mise sous bois. L'arrêté permet d'informer le consommateur sur la signification des mentions traditionnelles et acronymes utilisées pour valoriser ce vieillissement.

Références : le présent arrêté est pris en application de l'article 4 du décret du ... relatif à l'élaboration et à l'étiquetage des boissons spiritueuses. Il peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret du ... relatif à l'élaboration et à l'étiquetage des boissons spiritueuses, notamment son article 4,

Arrêtent :

Les mentions relatives au vieillissement peuvent être apposées conformément aux indications suivantes :

Rhum traditionnel :

DURÉE DE MISE SOUS BOIS	MENTIONS
Egale ou supérieure à 6 mois	Maturé-Foudré
Egale ou supérieure à 1 an	Elevé sous bois
Egale ou supérieure à 3 ans	Vieux, Vieilli et leurs dérivés , VO, Très vieux
Egale ou supérieure à 4 ans	Vieille réserve

Commenté [.1]: Le vieillissement étant défini dans le règlement UE, la mention « vieilli » et ses dérivés sont utilisables par l'ensemble des spiritueux ayant subi un vieillissement. Il n'est donc pas possible de les réserver au rhum traditionnel

	Réserve spéciale Cuvée spéciale VSOP, Very superior old pale
Egale ou supérieure à 6 ans	Hors d'âge XO, Extra vieux Grande réserve Réserve rare Réserve royale

Commenté [.2]: Suppression à la demande de la filière

Eau-de-vie de vin :

DURÉE DE VIEILLISSEMENT SOUS BOIS	MENTIONS
Egale ou supérieure à 1 an	Trois étoiles Signature Tradition De luxe Sélection Spécial VS, Very special
Egale ou supérieure à 3 ans	Vieux, Vieille Supérieur Qualité supérieure Cuvée supérieure Réserve
Egale ou supérieure à 4 ans	VO, Très vieux, Très vieille Vieille reserve Rare, Réserve rare Royal, Réserve royale, Roi VSOP, Very superior old pale
Egale ou supérieure à 6 ans	Très vieille réserve Ancestral, Ancêtre Napoléon Très rare Impérial Héritage Excellence Suprême Or

Commenté [.3]: Suppression de ce terme : le décret prévoit que les mentions peuvent être féminisées.

Commenté [.4]: Idem

Egale ou supérieure à 10 ans	Hors d'âge Extra XO, Extra old , Extra vieux
Egale ou supérieure à 14 ans	XXO, Extra extra old , Extra extra vieux

Commenté [.5]: Faut-il supprimer toutes les traductions des sigles anglais, étant donné que « Extra vieux » peut être traduit en anglais ?
Ou conserver XO et Extra vieux (sachant que « Extra vieux » peut être traduit en « Extra old ») ?

Commenté [.6]: Même question

Eau-de-vie de marc de raisin :

DURÉE DE VIEILLISSEMENT SOUS BOIS	MENTIONS
Egale ou supérieure à 1 an	VS, Very special Réserve
Egale ou supérieure à 3 ans	Vieux
Egale ou supérieure à 6 ans	VO, Very old , Très vieux VSOP, Very superior old pale
Egale ou supérieure à 10 ans	Hors d'âge XO, Extra old , Extra vieux

Commenté [.7]: Même question

Commenté [.8]: Même question

Eau-de-vie de fruits :

DUREE DE VIEILLISSEMENT SOUS BOIS OU DE MATURATION EN CONTENANTS NON HERMETIQUEMENT FERMES	MENTIONS
Egale ou supérieure à 1 an	VS, Very special Vieux, Vieille Réserve
Egale ou supérieure à 4 ans	VSOP, Very superior old pale Très vieux
Egale ou supérieure à 6 ans	XO, Extra old , Extra vieux Hors d'âge

Commenté [.9]: Même question

Eau-de-vie de cidre et de poiré :

DURÉE DE MISE SOUS BOIS	MENTIONS
Egale ou supérieure à 2 ans	Trois étoiles Trois pommes VS, Very special Sélection
Egale ou supérieure à 3 ans	Vieux Réserve
Egale ou supérieure à 4 ans	VO, Very old , Très vieux Vieille réserve VSOP, Very superior old pale
Egale ou supérieure à 6 ans	hors d'âge Très vieille réserve Napoléon Extra XO, Extra old , Extra vieux

Commenté [.10]: Même question

Commenté [.11]: Même question

Boissons spiritueuses aromatisées aux baies de genévrier :

DUREE DE MISE SOUS BOIS	MENTIONS
Egale ou supérieure à 1 an	Vieilli Maturé Elevé sous bois

Commenté [.12]: Comme pour le rhum, il n'est pas possible de réglementer ces mentions, qui sont définies par le règlement UE et utilisables par tous les spiritueux vieillis / maturés.

Article 2

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Centré

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le [...].

Fait le [...].